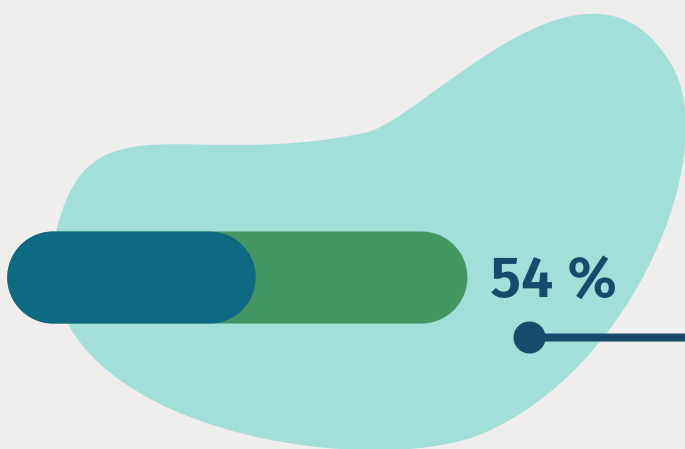
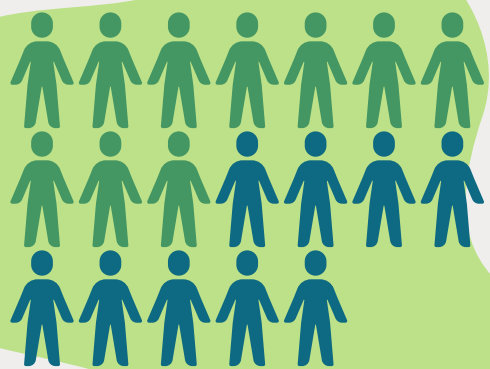


Enquête de satisfaction Fonds d'action sociale

Grâce à vos avis et à vos retours, nous essayons de faire évoluer au mieux les fonctionnalités de notre institution.

Découvrez ci-dessous un aperçu des résultats de l'enquête.

Nos adhérents connaissent en partie le fonds d'action sociale grâce à nos services techniques, à nos publications.



54 %

Les premières démarches de demande d'aide d'action sociale sont initiées en partie par vous-même, un de vos proches ou par une assistance sociale.



Vous êtes unanimes lorsque vous jugez la qualité de service de la CARCDSF.

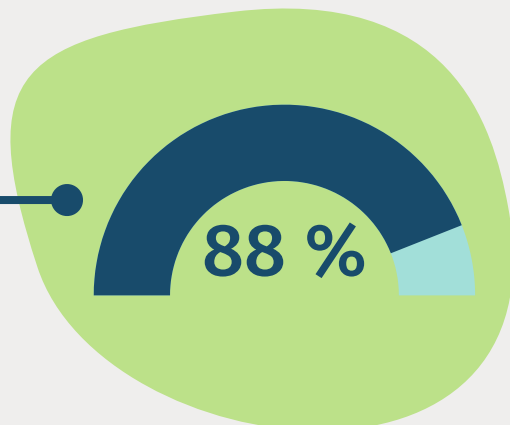


La clarté des documents constituant votre dossier est jugée excellente à 95 %.

Le fonds d'action sociale, pourquoi ?

Il est destiné à venir en aide aux retraités et à leurs ayants droit qui connaissent une situation financière délicate et des difficultés dans leur vie quotidienne.

Dans l'ensemble, vous jugez de façon satisfaisante l'aide accordée par la commission d'action sociale.



88 %

En conclusion



Les décisions d'octroi sont prises par la Commission d'action sociale qui s'est réunie 5 fois au cours de l'année 2021 pour traiter 323 dossiers.

Chaque demande est étudiée avec soin par les administrateurs élus et varie en fonction des ressources, du patrimoine et de la situation familiale.

Références

<https://www.carcdsf.fr/action-sociale/>